

Formation continue

Exploiter un équipement aquatique

Du lundi 30 janvier au jeudi 30
mars 2023

68 heures de formation :

- En centre (FFN) – 50 heures
- En FOAD/Visio – 18 heures

Nombre de places disponibles :12
Minimum 6.

Intervenants :

- **Basile GAZEAUD** (Directeur du service équipements FFN)
- **Gaëlle BRÉHARD** (Conseillère Technique Nationale FFN)
- Directeurs des sports
- Directeurs d'équipements aquatiques





Gérer les équipements aquatiques est une compétence dévolue aux collectivités territoriales ou aux exploitants privés. Les clubs, en tant qu'utilisateurs de ces équipements, sont tributaires des créneaux qui leur sont alloués et ceux-ci s'avèrent très souvent insuffisants. Une 3ème voie est possible : celle de la gestion partielle ou totale d'équipements aquatiques par la Fédération Française de Natation, les Ligues et les clubs. La FFN souhaite accompagner celles et ceux qui auraient pour ambition d'emprunter cette 3ème voie. Elle a ainsi créé ce nouveau module de formation relatif à l'exploitation d'un équipement aquatique. Il permet d'appréhender les incontournables en matière de gestion technique, financière et commerciale d'un équipement aquatique et de projet d'établissement.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet en tant que club, Ligue ou FFN, d'être capable de concevoir et conduire une gestion d'un équipement aquatique croisée avec d'autres partenaires ou en totale autonomie. Pour ce faire, il s'agit :

- D'être capable de comprendre le fonctionnement technique d'une piscine afin d'en assurer l'entretien et la maintenance
- D'être capable d'appréhender la gestion financière d'un équipement aquatique, de la gestion quotidienne à une vision pluriannuelle
- D'être capable d'entrer dans une démarche commerciale pour promouvoir l'établissement et développer l'offre de services
- D'être capable de prendre en compte la commande politique et les éléments constitutifs d'un projet d'établissement pour définir une vision partagée



MODALITÉS

- Volume horaire : 68 heures de formation + 60 heures d'alternance en structure
- **Formation mise en place à partir de 6 inscrits et limitée à 12 personnes.**
 - Prérequis : Être licencié à la FFN, être titulaire d'un diplôme de niveau 5 ou d'un diplôme de niveau 4 justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en lien avec les compétences visées dans cette formation.

A l'issue de l'étude des candidatures, une sélection pourra être effectuée et un positionnement sera réalisé avant le début de la formation.

- Public visé : Agents de développement, directeurs techniques de clubs, entraîneurs, élus.
- Modalité d'évaluation : Une épreuve de certification sanctionne la réussite du module de formation. Cette épreuve consiste à réaliser un exposé oral à partir d'un cas concret en lien avec le stage en structure et transmis en début de formation. Cet exposé oral s'effectue sur la base d'un diaporama réalisé par le stagiaire et est suivi d'un entretien avec le jury.

Les participants recevront un « certificat de réalisation » avec « attestation de compétences acquises » du module de formation « exploiter un équipement aquatique ».



PROGRAMME DE LA FORMATION

Regroupement n°1 : La gestion technique d'un équipement aquatique

- Le fonctionnement technique d'un équipement
- La réglementation en matière de contrôle et de vérifications techniques
- La réglementation en matière de contrôle de la qualité de l'air et de l'eau
- L'organisation de la maintenance
- Le protocole de nettoyage des locaux
- Visite d'un équipement aquatique
- Introduction au projet d'établissement (rappel méthodologique et commande politique -DSP-)

FOAD : Travail complémentaire sur la gestion technique, financière et commerciale

Parcours en ligne sur la plateforme pédagogique Claroline : documents à lire, vidéos à regarder, questionnaires à compléter, exercices pratiques à réaliser au sein de sa structure d'alternance.

Visioconférences : Le projet d'établissement

- Les différentes activités, les plannings d'activités et des collaborateurs
- Les types d'usagers, l'expérience client

Regroupement n°2 : La gestion financière et commerciale d'un équipement aquatique

- La politique tarifaire
- La comptabilité d'une association
- La construction d'un budget annuel et pluriannuel
- Les règles de base des subventions
- Les règles de base du sponsoring et du mécénat
- Les conventions et contrats
- Les règles comptables et outils de comptabilité
- Les bases du marketing
- Le plan d'action commercial
- Le marketing digital
- La communication d'un établissement aquatique

Visioconférences : L'accompagnement à la certification

- Accompagnement collectif
- Accompagnement individuel ou en petits groupes

Alternance : Stage en structure

- Développement in situ des compétences liées à la gestion d'un équipement aquatique



DATE ET LIEU DE LA FORMATION

DATES

Du lundi 9 janvier au vendredi 30 juin 2023 selon l'organisation pédagogique suivante :

Positionnement :

- Lundi 9 et mardi 10 janvier 2023 – 2 heures

Dates de formation :

- Du lundi 30 janvier à 10h30 au jeudi 2 février 2023 à 15h (en présentiel)
- Du lundi 6 février au vendredi 3 mars 2023 (en FOAD)
- Du lundi 6 mars au vendredi 24 mars 2023 (en visioconférence (x4))
- Du lundi 27 mars à 10h30 au jeudi 30 mars 2023 à 15h (en présentiel)
- Du lundi 3 avril au vendredi 5 mai 2023 (en visioconférence (x2))

Période d'alternance en structure :

- Du lundi 6 février au vendredi 2 juin 2023

Épreuves de certification :

- Du lundi 16 mai au vendredi 2 juin 2023
- Remédiation du lundi 26 au vendredi 30 juin 2023



INSCRIPTION

Lien d'inscription : <https://ffnatation.claroline.com/#/desktop/workspaces/open/inscriptiongesteq22>

Date limite d'inscription : Lundi 5 décembre 2022

Date des sélections : Lundi 12 et mardi 13 décembre 2022



MÉTHODES MOBILISÉES

Pendant les regroupements et les visioconférences, les interventions sont réalisées principalement sous forme de cours magistraux avec l'utilisation de supports de type power point. Des études de cas et une visite en structure sont également prévues.

Pour la FOAD, la plateforme pédagogique Claroline permet de réaliser des parcours de formation mêlant différents types de supports. Des témoignages audios ou vidéos de directeurs d'équipements permettent également d'alimenter ces parcours.

INTERVENANTS :

- Intervenants FFN : Basile GAZEAUD (Directeur du service équipements), Gaëlle BREHARD (Conseillère Technique Nationale)
- Intervenants extérieurs : directeurs des sports et directeurs d'équipements aquatiques

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'identifier les différents paramètres d'exploitation d'un équipement aquatique et d'en maîtriser les enjeux, la réglementation afférente, leur animation et leur développement.



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap veuillez nous contacter à : infan@ffnatation.fr pour que nous puissions étudier votre demande et définir des aménagements adaptés.

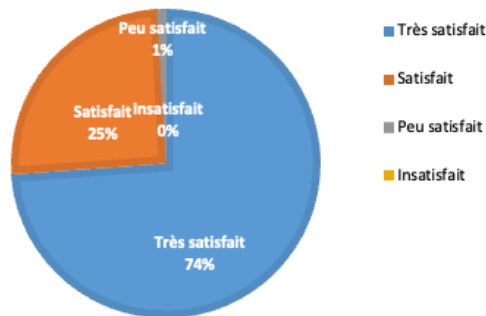
Référente handicap FFN : Frédérique CROCHARD

Mail : frederique.crochard@ffnatation.fr

TAUX DE SATISFACTION

Taux de satisfaction : 99%

TAUX DE SATISFACTION FORMATIONS INFAN
TAUX DE RETOUR D'ENQUÊTE : 86,05%
(111 SUR 129)




€ COÛT DE LA FORMATION

	Participants
Frais pédagogiques	1650 €
Frais d'inscription	50 €
TOTAL	1700 €

Si paiement par virement bancaire : joindre une copie de l'ordre de virement à infan@ffnatation.fr

Relevé d'identité bancaire—INFAN

 Crédit Industriel et Commercial						
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation	
30066	10781	00020383303	07	EUR	CIC PARIS JAURES	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)		
FR76	3006	6107	8100	0203	8330	307
				CMCIFRPP		
Domiciliation CIC PARIS JAURES 125 AVENUE JEAN JAURES 75019 PARIS ☎ 01 53 35 43 87				Titulaire du compte (Account Owner) INFAN 104 RUE MARTRE CS 70052 92583 CLICHY CEDEX		
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

FINANCEMENTS :

Plusieurs modalités de financement sont possibles :

- Financement AFDAS pour les structures FFN ayant au moins 1 salarié.
- Prise en charge par le club
- Financement personnel



CONTACTS

Référente pédagogique : Gaëlle BRÉHARD – gaelle.brehard@ffnatation.fr

Référente COVID : Valérie GICQUEL, Mail : valerie.gicquel@ffnatation.fr, Tel : 01 70 48 45 14

Référente Handicap : Frédérique CROCHARD, Mail : frederique.crochard@ffnatation.fr

Référent administratif et technique de l'INFAN : Valentin MATHOU, Tel. : 01 70 48 45 51, Mail : valentin.mathou@ffnatation.fr



ÉQUIVALENCE, SUITE DE PARCOURS

Les participants recevront un « certificat de réalisation » avec « attestation de compétences acquises » du module de formation « exploiter un équipement aquatique » qui pourra être pris en compte pour la partie des connaissances pédagogiques de la formation continue des brevets fédéraux.

Possibilité de suivre d'autres formations complémentaires proposées par l'INFAN :

- BF5 : Entraîneur, directeur sportif
- DESJEPS : Directeur de structure, Directeur de projet ou entraîneur et coordonnateur de système d'entraînement orienté vers la performance de haut niveau.
- Formation continue des entraîneurs (« mardi de la FFN », « RDV de la FFN », « Formation des entraîneurs du PPF toutes disciplines, CAF... »)



Conditions Générales de Vente Institut National de Formation des Activités de la Natation



Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'INFAN. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'INFAN.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique, le dossier de candidature complet et par voie postale, deux chèques, dont l'un est relatif aux frais d'inscription et l'autre aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire sur le bulletin, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'INFAN au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'INFAN au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée, à la structure ou au stagiaire à leur demande.

Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe. Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire. Les tarifs réduits (étudiant, demandeur d'emploi) ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs.

Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le chèque correspondant aux frais pédagogiques est encaissé à la fin de la formation. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire. Pour les formations prises en charge par un OPCO :

Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;

La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'INFAN dans les meilleurs délais ;

La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'INFAN s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (feuilles d'émargements, facture acquittée etc.).

L'INFAN se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée dans l'année qui suit son organisation.

Annulation/Abandon

A l'initiative de l'INFAN :

L'INFAN se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'INFAN s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versée, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'INFAN par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'INFAN. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'INFAN est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'INFAN, signé lors de la première formation et consultable sur le site internet.

Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).

INFAN - FFN

Tel : 01.70.48.45.24

www.ffnatation.fr/ffn

infan@ffnatation.fr

INFAN

Adresse : Fédération Française de Natation, 104 rue Martre, CS 70052, 92583 CLICHY Cedex

Email : infan@ffnatation.fr

SIRET : 775 695 802 00063

Code APE : 93 12 Z

Déclaration d'activité : 11753454075

Site internet INFAN : <https://www.ffnatation.fr/offres-formation-infan>

Tel : 01 70 48 45 51